

REGLEMENT NUMÉRO 319-2025

**DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS
ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 525 000 \$**

PROCÉDURE	DATE	NUMÉRO
Avis de motion et dépôt projet de règlement	2025-02-04	12902-02-2025
Adoption du règlement	2025-03-04	12925-03-2025
Approbation du Ministre des Affaires Municipales	2025-04-14	
Avis public d'entrée en vigueur	2025-04-22	
Amendé par résolution		
Amendé par le règlement		
Abrogé par le règlement		



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC

REGLEMENT NUMÉRO 319-2025

**DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS
ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 525 000 \$**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite faire l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements ;

ATTENDU QUE pour réaliser ladite acquisition, un emprunt est requis ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir des dispositions contenues au deuxième alinéa de l'article 1063 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du conseil municipal du 4 février 2025.

LE CONSEIL DÉCRETE CE QUI SUIT :


ARTICLE 1 : Le Conseil est autorisé à effectuer des dépenses pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements pour un montant de 525 000 \$.

ARTICLE 2 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est par les présentes autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 525 000 \$ sur une période de dix ans.

ARTICLE 3 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


Jean Simon Levert
Maire


Matthieu Renaud
Directeur général et secrétaire-trésorier

Date d'entrée en vigueur : 22 avril 2025

Date d'affichage de l'avis public : 22 avril 2025